



## Bornage sollicité par nos voisins

-----  
Par Dagamazo

Bonjour,  
Mes voisins et nous devons nous partager une parcelle.  
Ils ont sollicités la réalisation d'un bornage.  
Nous avons payé la moitié. Ceci en 2018.  
Cette semaine, le maire viens nous voir pour se mettre  
D'accord sur la surface. Et nous apprenons que nos voisins  
Ont abandonné le projet. Du coup après réflexions nous décidons d'abandonner aussi.  
Peut on demander le remboursement du bornage sollicité par nos voisins?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Pour se partager quelque chose, il faut évidemment être au moins deux.

Il était entendu tacitement que l'opération se réaliserait. La défection de vos voisins est pour le moins déloyale et vous cause préjudice. Cela vous donne un motif pour leur en demander réparation. Mais, si vous deviez en passer par le tribunal, il n'est pas certain que vous ayez gain de cause parce qu'ils ne se sont pas engagés formellement à assumer le coût du bornage si finalement ils abandonnaient le projet.

-----  
Par Dagamazo

Bonjour,  
Merci pour votre réponse.  
Ils nous ont envoyé un courrier le 20 mars 2018, nous disans que la création de 2 parcelles à notre demande ce bornage incombe les 2 acquéreurs par moitié, selon le géomètre.  
En effet, quand ils ont voulu acheté la parcelle et que nous l'avons appris, et que nous sommes en froid avec eux pour d'autres raisons, nous sommes allés voir le maire et celui ci nous a informé que nos voisins se sont positionnés et que nous pouvions le faire aussi.  
Nous n'avons pas fait cette démarche pour les embêter,mais pour eviter qu'ils soit sous nos fenêtres.